



# lettre d'infos

## SNIAE-FO

La lettre d'infos du Syndicat National des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement

**POUR ELIRE  
LES  
REPRESENTANTS  
DES IAE  
ET POUR PESER FACE  
À L'ADMINISTRA-  
TION, VOTEZ  
POUR LE SYNDICAT  
MAJORITAIRE,  
VOTEZ SNIAE-FO !**

## *Je vote SNIAE-FO ! avant le 15 novembre 2011*

Il vous reste encore quelques jours pour voter pour les élections des représentants des personnels à la Commission Administrative Paritaire des IAE.

Dans un contexte de destruction du service public, votre participation à ces élections doit être massive afin que nous puissions vous défendre plus efficacement.

### **VOTER SNIAE-FO À CES ÉLECTIONS, C'EST VOTER POUR UN SYNDICAT QUI :**

- défend un service public ambitieux
- sait travailler en intersyndicale avec les autres syndicats du MAAPRAT représentant les IAE et en interministériel grâce à l'affiliation FO
- défend les IAE exerçant dans les ministères, dans les services déconcentrés, dans l'enseignement agricole et dans les établissements publics (ASP, Cemagref, FAM, Haras, INAO, INRA, ONF...)
- revendique une nouvelle écriture du statut des IAE.

### **VOS REPRÉSENTANTS**

#### **DIVISIONNAIRES**

NOM	PRÉNOM	AFFECTATION	REGION
CAZENAVE	Michel	DRAAF	Rhône Alpes
JORY	Isabelle	DREAL	Languedoc R.
CHAPUT	J.Pierre	EPLEFPA	Clermont F.
GRANGEON	M.Hélène	DRAAF	Rhône Alpes
COURATIER	Philippe	DRAAF	Champagne A.
CASCHETTA	Geneviève	DDPP	Loire

#### **CLASSE NORMALE**

NOM	PRÉNOM	AFFECTATION	REGION
CAEL	Nathalie	Srv. Navigation	Nord Est
SIMON	Xavier	DDT	Indre
SAUZE	Pascal	DREAL	Auvergne
MARTIN	Aude	DREAL	Lorraine
RENAUDIN	Thomas	EPLEFPA	Chartres
MAITRE	Patrice	DDPP	Moselle



*Votez  
massivement  
pour la liste  
SNIAE-FO*



## Par ces affiliations, le SNIAE-FO défend les IAE auprès:

- du MAAPRAT via l'USFOMA
- du MEDDTL via la FEETSFO
- de la fonction publique via la FGF

### LE SNIAE-FO PARTENAIRE DES SYNDICATS DU MEDDTL, SMITM (Météo France) et SNITGCE (IGM)

Le SNIAE est le seul syndicat à vous proposer depuis plusieurs années, par le biais de son affiliation à FO, un travail intersyndical et interministériel avec le SNITPECT (Syndicat National des Ingénieurs des Travaux publics de l'Etat et des Collectivités territoriales) dont les adhérents interviennent principalement au MEDDTL et avec le SNITGCE et le SNITM. Le travail de ces syndicats nous semble capital car ils regroupent des ingénieurs amenés à occuper des postes qui seront dans le cadre de la fusion des corps aussi offerts aux IAE dans le cadre des DDI(M), DREAL, Météo France, IGN.

## Les motions du SNIAE-FO

**Issues du Congrès 2011, ces motions représentent le programme de travail du SNIAE-FO et sont le reflet de nos ambitions pour les IAE.**

### Motion RGPP

Constatant que la mise en oeuvre de la RGPP provoque une souffrance au travail en augmentant dangereusement le niveau de stress des cadres du MAAPRAT ;

Constatant que les IAE n'ont perçu aucune contrepartie des recettes dégagées par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ;

Le SNIAE-FO exige :

Qu'à l'instar de ce qui a été lancé dans d'autres établissements, un véritable plan d'écoute et d'accompagnement des IAE et un audit des services soient réalisés.

Le SNIAE-FO revendique :

Que les IAE ne soient pas les éternels sacrifiés de la RGPP et bénéficient enfin du retour aux agents dégagé par la RGPP quel que soit le poste occupé (MAAPRAT, MEDTL, établissement publics,...)

### Motion Statut

Constatant que la RGPP provoque une profonde réorganisation des services de l'Etat au MAAPRAT aux niveaux national, régional et départemental et la généralisation des services interministériels ;

### LE SNIAE-FO DÉFEND UN SERVICE PUBLIC AMBITIEUX

Avec FORCE OUVRIÈRE, nous revendiquons le maintien d'un service public ambitieux, seul garant de l'égalité de traitement des citoyens, et le maintien du statut. Nous revendiquons des administrations, des services et des établissements partenaires, prestataires, solidaires, autant opérateurs que régulateurs ; condition fondamentale du service public républicain.

Pour FO, un effort exemplaire du MAAPRAT, du MEEDDTL, mais aussi des établissements publics est nécessaire, à la hauteur des réorganisations en cours ou prévues d'une ampleur inégalée, pour témoigner de sa volonté et de son ambition de réaliser les réformes avec les agents et non contre eux ! Le 15 novembre 2011, en votant FO lors des élections à la CAP des IAE, vous combattrez la RGPP, vous défendrez le service public de l'Etat, vous défendrez ses missions, ses services, ses effectifs et ses moyens, vous défendrez vos intérêts, vous défendrez aussi tous les IAE, leurs statut, leur gestion, leurs conditions de travail et leur rémunération.

Constatant les difficultés croissantes d'exercice des missions des IAE et l'étendue des responsabilités dont ils assument la charge, sans moyen et sans reconnaissance ;

Constatant les avancées obtenues par les IPEF lors de la création du corps (HEE) ;

Le SNIAE-FO exige dans le cadre du chantier d'écriture du nouveau statut que les points suivants soient incontournables :

- Une revalorisation significative des deux premiers niveaux de grade pour stopper la paupérisation des ingénieurs.
- La création d'un véritable troisième niveau de grade culminant Hors Echelle B (HEB).
- Un déroulement de carrière pour les deux premiers niveaux sur une période maximale de 30 ans par une réduction de la durée moyenne de chaque échelon.
- Un pyramidage du nouveau corps correspondant aux proportions suivantes :
  - 50% au premier niveau de grade
  - 30% au deuxième niveau (ingénieur divisionnaire)
  - 20% au troisième niveau (ingénieur en chef).

Le SNIAE-FO exige que les règles de gestion entre les ingénieurs appartenant à des corps de même niveau de ministères différents soient harmonisées sur le régime le plus favorable en ce qui concerne :

- Le régime indemnitaire
- Les règles de mobilité
- L'accès aux niveaux de grades supérieurs.

Le SNIAE-FO valide les 50 conditions de base d'une fusion issues du projet élaboré par le groupe de travail intersyndical FO.

Le SNIAE-FO mandate le bureau pour employer tous les moyens nécessaires et à sa disposition pour porter les revendications figurant dans le projet intersyndical FO.

## Motion Carrière

Constatant que la RGPP conduit à la fusion de nombreuses directions et par conséquent à la diminution du nombre de services ;

Constatant les résultats des arbitrages inter-corps lors des dernières CAP ;

Constatant le rôle accru des Préfets et des directions régionales dans le pilotage des politiques de l'Etat ;

Constatant le mode de calcul archaïque des primes ;

Constatant les difficultés pour les IAE à accéder actuellement au corps des IPEF (21 postes par concours ou liste d'aptitude ouverts en 2011 pour les corps d'ingénieurs éligibles représentant 10500 ingénieurs) ;

- Le SNIAE-FO exige que les IAE continuent à occuper des postes d'encadrement, de responsabilité et d'expertise et qu'ils doivent aussi pouvoir accéder aux postes d'encadrement supérieur.
- Le SNIAE-FO revendique une revalorisation de la Prime Spéciale (ou ISSQ) et une indexation des primes sur la valeur du point.
- Le SNIAE-FO exige que le nombre de postes et les voies d'accès attribués aux IAE pour intégrer le corps des IPEF soient significativement augmentés.

Constatant que les modalités de réalisation d'un Contrat de Fin de Carrière (CFC) sont différentes entre le Ministère en charge de l'Agriculture et celui en charge de l'Environnement ;

- Le SNIAE-FO exige l'homogénéisation des critères d'accès au CFC en se basant sur les plus avantageux, notamment possibilité de demander un CFC long dès l'âge de 50 ans.
- Le SNIAE-FO exige que tous les IAE qui remplissent les conditions, partent en retraite avec au minimum le grade de divisionnaire.

## Motion Ingénieur en EPLEFPA

Constatant les écarts de régime indemnitaire entre les services déconcentrés et les établissements d'enseignement.

Constatant que cet écart de régime indemnitaire est un frein à la mobilité.

Constatant que l'enseignement agricole appuie sa spécificité sur la présence d'ingénieurs au sein de ses établissements.

Constatant les difficultés pour les IAE en établissement pour pouvoir accéder au divisionnariat.

Constatant qu'en fin de carrière, un IAE n'ayant pas accédé au divisionnariat reste bloqué à l'Indice Brut de rémunération terminal 801 alors que son collègue PCEA ou PLPA accède quasi systématiquement à la hors classe et bénéficie de l'Indice Brut de rémunération terminal 966 :

Le SNIAE-FO exige :

- Qu'un IAE en poste en établissement d'enseignement reste un ingénieur à part entière et ne soit pas considéré uniquement comme un enseignant (accessibilité au tiers temps).
- Qu'un IAE effectue de réelles missions d'ingénieur relevant de ses compétences.
- Que les IAE en établissement, bénéficient d'un régime indemnitaire identique à celui d'un IAE en services déconcentrés.
- Qu'un IAE qui fait le choix, en connaissance de cause, d'une carrière d'enseignant à part entière soit détaché puis intégré de droit dans le corps des PCEA afin de bénéficier des promotions "au choix" et "au grand choix" pour le passage au grade supérieur dans ce corps.

## Motion Emplois de Direction en EPLEFPA

Le SNIAE-FO exige :

- L'accès au Hors Echelle B pour la hors classe.
- Pour les IAE, détachés sur le statut d'emploi des personnels de direction, l'avancement dans leur corps d'origine (carrière passive) doit se faire selon le rythme de l'ancienneté minimale comme c'est le cas des PCEA, PLPA et CPE qui avancent "au grand choix" dans leur corps d'origine.
- Le passage automatique au grade de divisionnaire pour les IAE détachés pour la deuxième fois dans le statut d'emploi des personnels de direction.





**NOUS NOUS  
INVESTISSONS  
POUR  
TOUS LES IAE**

**Renouvelez-nous  
votre confiance :**

**Le 15 novembre 2011**

*Votez*  
**SNIAE-FO**

MAAPRAT  
Élection des représentants du personnel à la  
Commission Administrative Paritaire des  
Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement  
SCRUTIN DU 15 NOVEMBRE 2011  
LISTE PRESENTÉE PAR

**FO** Union des Syndicats Forca Ouvrière  
de Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche,  
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

**SNIAE/FO**

**Ingénieur D'Informatique**

CAZENAVE Michel	DRAAF Rhône Alpes
JORY Isabelle	DREAL LangueDoc Roussillon
CHAPUT Jean-Pierre	EPLFPA Clermont-Ferrand
GRANGEON M. Hélène	DRAAF Rhône Alpes
COURATIER Philippe	DRAAF Champagne Ardennes
GASCHETTA Genevieve	DDPP Loire

**Ingénieur Classe Normale**

GAIL Nathalie	Service de Navigation Nord Est
SIMON Xavier	DDT Indre
SAUZIE Pascal	DREAL Auvergne
MARTIN Aurélien	DREAL Lorraine
RENAUDON Thomas	EPLFPA Chartres
MAITRE Patrice	DDPP Moselle



**SNIAE**  
SYNDICAT NATIONAL  
des INGENIEURS de  
l'AGRICULTURE  
et de l'ENVIRONNEMENT  
78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
Tel. : 01 49 55 52 84  
Fax : 01 49 55 50 60



- Le versement du régime indemnitaire intégral aux "faisant fonction" inscrits sur liste d'aptitude dès leur affectation et prise en compte de cette ancienneté au moment du reclassement dans le statut d'emploi.
- La revalorisation des primes ISSD et IRD au regard de la revalorisation générale des primes des personnels administratifs et techniques du MAAPRAT.
- La transposition automatique des avancées obtenues par les personnels de direction de l'Education nationale.
- L'instauration des indemnités formation continue et apprentissage à l'identique de ce qui existe à l'Education nationale.
- Dans le classement des établissements, suppression de la première classe et augmentation proportionnelle de la 4<sup>e</sup> classe.

De plus, pour les directeurs de centres (Exploitations agricoles, CFPPA, CFAA) et les responsables de site ou d'antenne, le SNIAE-FO exige la revalorisation du régime indemnitaire (primes, NBI) versé aux directeurs et une transformation progressive de ces postes en postes de directeurs adjoints d'EPLFPA chargés "de la formation professionnelle continue et/ou de l'apprentissage" et en postes de directeurs adjoints chargés du domaine "production, technologies et développement".

## Motion Fonctionnement de la CAP

Constatant l'existence de 3 cycles de mobilité au MEDDTL et l'apparition de dysfonctionnements dus à des décisions prises sans arbitrage intercorps.

Constatant que la DGER ne fait toujours aucun effort pour transmettre ses documents en temps et en heure et présente des documents totalement illisibles.

Le SNIAE-FO exige :

- Que la CAP reste un réel moment de

dialogue social.

• Que les décisions arrêtées en CAP soient respectées et mises en oeuvre par les chefs de service concernés.

• Que le nombre de cycles de CAP au MAAPRAT et au MEEDDTL soit harmonisé et que les décisions soient prises en respectant les décisions des autres CAP.

• Que les procès-verbaux soient transmis dans des délais décents aux représentants du personnel.

• Que la DGER fournisse aux représentants du personnel des documents harmonisés avec ceux du SG.

• Que l'administration fournisse aux représentants du personnel au moins deux fois par an, la liste des IAE où figure leur lieu d'affectation.

Constatant la diminution des postes à responsabilité et une concurrence accrue avec les autres corps;

• Le SNIAE-FO exige la fin de la mobilité géographique obligatoire pour l'accès au divisionnariat et la reconnaissance de la mobilité fonctionnelle.

• Le SNIAE-FO exige la fin de l'usage sans fondement réglementaire des 3 ans de poste avant demande de mobilité.

• Le SNIAE-FO exige le maintien d'une offre forte de postes ouverts aux divisionnaires pour les promouvables.

## Motion Statut des élèves ingénieurs

Constatant la réduction des recrutements et des effectifs des élèves ingénieurs fonctionnaires ;

• Le SNIAE-FO exige d'être associé à la politique de recrutement des élèves ingénieurs fonctionnaires dans le corps des IAE.

• Le SNIAE-FO revendique l'augmentation des effectifs et des recrutements par la voie des concours externe et interne.

**Votez pour le syndicat majoritaire,  
VOTEZ SNIAE-FO !**